

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DASCO 27 Lycées municipaux parisiens - Subvention pour travaux (17 308 euros) et dotation complémentaire de fonctionnement (4 108 euros).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L 421-11 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'investissement pour la réalisation de travaux d'entretien au lycée municipal Corbon (15e) et une dotation complémentaire de fonctionnement au lycée municipal René Cassin (16e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 17 308 euros est attribuée au lycée municipal Corbon (15e) pour la réalisation de travaux de fourniture et pose de tringles et de rideaux occultant sur les fenêtres du lycée.

Article 2 : La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur le chapitre 204, nature 204182, fonction P2221, du budget municipal d'investissement de l'exercice 2018.

Article 3 : La somme correspondante sera versée au compte bancaire du lycée municipal Corbon (15e) qui effectuera la dépense et rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copie des factures).

Article 4 : Une dotation complémentaire de fonctionnement d'un montant de 4 108 euros est attribuée au lycée municipal René Cassin (16e).

Article 5 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 657381, fonction P 2221, destination 2220001, du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO